

L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N°16 - JUIN 2026



FIN DE VIE : L'ULTIME TRANSGRESSION DU MACRONISME

C'est un exécutif en fin de vie qui entend légaliser l'euthanasie, pudiquement rebaptisée « aide à mourir ». Après l'échec à reconstituer une majorité solide à l'Assemblée nationale et son incapacité à mener des réformes d'ampleur, le macronisme finissant cherche à conclure son règne sur une grande rupture sociétale, à l'image de François Hollande avec le mariage pour tous.

Cette loi apparaît comme une lutte finale pour une majorité en mal de projet. Le texte sur l'euthanasie, dont l'adoption est devenue une urgence absolue alors que pauvreté et insécurité explosent dans le pays, constitue l'un des derniers grands feuilletons du second quinquennat d'Emmanuel Macron. Les forces en présence : loges, lobbies, partis de gauche et élus du centre, entendent boucler rapidement l'affaire et se heurtent à des résistances sénatoriales et associatives. À l'Assemblée, c'est le Rassemblement national qui a fourni le plus gros contingent d'opposants, même si, fait assez rare pour être souligné, un quarteron d'élus s'est émancipé de la ligne de Marine Le Pen. Lors du vote du 25 février : 102 députés RN ont voté contre, 17 pour et 3 se sont abstenus. Les élus de l'UDR ont unanimement rejeté le texte (17 voix). Les LR l'ont majoritairement combattu (44 voix contre sur 49), tandis que le centre s'est montré très divisé : Horizons a voté 18 contre et 14 pour, et le MoDem de François Bayrou 20 pour et 12 contre. Le texte est désormais dans sa phase finale. Après le rejet du Sénat en deuxième lecture le 12 mai, une Commission Mixte Paritaire (CMP) va tenter de trouver un compromis.

En cas d'échec, très probable, l'Assemblée nationale aura le dernier mot lors d'une lecture définitive que le gouvernement et la majorité espèrent obtenir avant l'été 2026. Dernier grand feuilleton parlementaire avant l'été, et probablement de la fin du quinquennat, le texte sur l'aide à mourir, s'il est adopté, devrait être suivi d'une série de propositions de loi cosmétiques déposées par les différents groupes, destinées moins à légiférer qu'à préparer le terrain de la présidentielle de 2027.

Olivier Frèrejacques

Rédacteur en chef de L'Observatoire parlementaire

Calendrier parlementaire du mois de juin 2026

- **Semaine du 1er au 4 juin** : semaine de l'Assemblée nationale. Votes solennels : Pt urgence pour la protection et la souveraineté agricoles ; pt Sénat transposition de l'avenant au protocole d'accord relatif à l'assurance chômage.
 - **Semaine du 8 au 14 juin** : semaine de contrôle. Pt approbation des comptes de l'année 2025 ; pt approbation des comptes de la sécurité sociale 2025.
 - **Jeudi 11 juin** : niche GDR dont pn pour renforcer la solidarité envers les retraités pauvres ;
 - **Semaine du 15 au 21 juin** : semaine du gouvernement ; CMP améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics ;
 - **Semaine du 22 au 28 juin** : semaine du gouvernement ;
 - **Jeudi 25 juin** : niche UDR.
-
- **Semaine du 1er au 4 juin** : semaine réservée par priorité au gouvernement : Projet de loi relatif à la régulation de l'enseignement supérieur privé ; suite projet de loi actualisant la programmation militaire ;
 - **Semaine du 8 au 14 juin** : semaine sénatoriale. Ppl visant à garantir la neutralité financière du don d'organes par les vivants ;
 - **Semaine du 15 au 21 juin** : semaine réservée en priorité au gouvernement. Projet de loi de sécurisation du travail le 1er mai des salariés volontaires des boulangers-pâtisseries artisanaux et des artisans fleuristes grâce au dialogue social de branche ;
 - **Semaine du 22 au 28 juin** : semaine réservée par priorité au gouvernement. Pjl portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.



EN SÉANCE : LES DÉPUTÉS ADOPTENT LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

Le 19 mai 2026, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 à 440 voix pour (122 voix se sont exprimées contre et 4 se sont abstenues). La « LPM » visait à « préparer la France à ce qui vient », a fait savoir le ministre des Armées Catherine Vautrin. Il renforce de 36 milliards d'euros supplémentaires le budget des armées pour la période 2026-2030, qui doit selon le même ministre permettre à la France « d'être en mesure de faire face à toute situation, jusqu'à un engagement majeur à un horizon de temps que nous ne maîtrisons pas ». Une insinuation destinée à la « menace russe » dénoncée par le chef d'État-major des Armées Fabien Mandon. Le texte prévoit aussi de rehausser l'arsenal nucléaire, le stock de munitions, prévoit la création d'un service national volontaire pour les 18 – 25 ans et crée un « nouvel état d'alerte de sécurité nationale » permettant de « déclencher des simplifications procédurales pour accélérer le réarmement et certains projets » selon le ministre. n d'un service national volontaire pour les 18 – 25 ans et crée un « nouvel état d'alerte de sécurité nationale » permettant de « déclencher des simplifications procédurales pour accélérer le réarmement et certains projets » selon le ministre.

EN COMMISSION (AFFAIRES CULTURELLES ET ÉDUCATION) : EXAMEN DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À PROTÉGER LES ENFANTS ET À LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Faisant suite à la commission d'enquête sur les violences en milieu scolaire qui avait vu l'implication d'établissements comme Bétharram ou Riaumont remise en question, le député du Nord Violette Spillebout (EPR) a déposé une proposition de loi visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire. Le texte entend faire reconnaître les violences subies par les enfants dans le cadre scolaire et périscolaire (article 1er), crée un fonds national d'indemnisation et d'accompagnement pour les victimes de violences, inscrit de manière expresse l'interdiction des châtiments corporels (article 3) et envisage des dispositifs de sanctions disciplinaires (article 6) contre les personnels ayant fait l'objet de telles conduites. Il renforce également les mesures de contrôle sur les établissements d'enseignement privé (articles 7 et 8) et envisage la prolongation du délai de prescription du délit de non-dénonciation pour certains faits de violences volontaires dès lors qu'ils sont commis sur un mineur (article 9). Examiné en Commission des affaires culturelles et de l'éducation, le texte a notamment adopté un amendement socialiste permettant de « faire correspondre pour les établissements privés sous contrat et hors contrat les cas permettant de prononcer la fermeture sans mise en demeure préalable ». Une disposition inquiétante, en regard des contrôles à géométrie variable selon la nature des établissements et du caractère arbitraire des critères de « valeurs de la République » qu'il convient de respecter pour ne pas voir un établissement faire l'objet d'une fermeture sans mise en demeure préalable.

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : RAPPORT D'INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT EN FRANCE DEPUIS 2017 AU REGARD DES INDICATEURS DE PRIX ET DE CONSOMMATION

Déposée par Thierry Benoît (Horizons) et Robert le Bourgeois (RN), la mission d'information sur l'évolution du pouvoir d'achat en France depuis 2017 au regard des indicateurs de prix et de consommation a été déposée le 4 mai 2026. Le texte évaluaient notamment « les disparités sociales et territoriales [...] ainsi que le décalage croissant entre statistiques et vécu des ménages ». Il évalue aussi les « manifestations concrètes de l'érosion du pouvoir d'achat dans trois secteurs de consommation clefs (alimentation, énergie, logement) et aux nouvelles vulnérabilités des consommateurs ». Parmi ses recommandations, le rapport propose de « permettre aux entreprises d'augmenter les salaires en réduisant le coût du travail » (n°7) ; de « favoriser le développement de l'agriculture locale et de la transformation directement sur les territoires ultramarins » (n°10) ; de « mettre en place une TVA à 0 % sur 100 produits essentiels en cas d'inflation supérieure à 3 % » (mesure RN, n°15) ; de réformer les APL pour mieux cibler les ménages en situation d'impayé et les jeunes actifs (n°24) ; ou encore « d'accroître les moyens humains et financiers de la DGCCRF afin d'intensifier la lutte contre les abonnements et souscriptions facultatifs imposés aux consommateurs, notamment en matière de téléphonie, d'assurances ou de contrats d'obsèques » (n°27).

EN SÉANCE : ADOPTION DU PROJET DE LOI VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS

Le 26 mai 2026, le Sénat a adopté le projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens. Le texte vise à créer des « leviers d'action » face à l'augmentation des « rodéos motorisés, les rave-parties illégales, les tirs de mortiers d'artifice ou encore l'usage détourné de protoxyde d'azote ». Il renforce l'arsenal législatif et crée une amende forfaitaire délictuelle pour sanctionner les « rodéos motorisés, ou encore la délictualisation de l'organisation d'une rave-party. » Il augmente aussi l'amende forfaitaire délictuelle en cas d'usage de stupéfiants et « prévoit [notamment] d'adapter les moyens d'intervention des forces de l'ordre, en portant la durée de garde-à-vue à 72 heures pour les faits de délinquance financière organisée ». Le Sénat a renforcé le texte en créant notamment un délit d'organisation et de participation à un rassemblement motorisé interdit ; en abaissant le seuil de déclaration d'un rassemblement musical de 500 à 250 personnes ou en interdisant la vente de protoxyde d'azote ou de mortiers d'artifice à des particuliers.

EN COMMISSION : (COMMISSION DES LOIS) ENQUÊTE ET CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DES ENFANTS

À l'initiative de Hervé Maurey (UC), la proposition de loi visant à permettre la mise en place d'une enquête administrative et le contrôle des antécédents judiciaires des personnels d'encadrement des enfants a été examinée en Commission des lois le 20 mai 2026. À la suite du dépôt du rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires publié le 25 juin 2025, le sénateur a indiqué que « des enseignants [avaient] pu commettre des agressions sexuelles sur plusieurs élèves, tant dans les établissements publics que privés et bénéficier d'un système « d'omerta ». C'est la raison pour laquelle l'article unique de la proposition prévoit « que le recrutement aux emplois publics et privés d'encadrement des enfants puisse être précédé - comme le prévoit l'article L. 114-1 du code de la sécurité intérieure pour certains emplois sensibles - d'enquêtes administratives destinées à vérifier que le comportement des personnes physiques ou morales intéressées n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées. » Le texte est soumis en séance du Sénat le 27 mai 2026 et sera ensuite examiné à l'Assemblée nationale dans le cadre de la navette parlementaire.

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DE RESTES HUMAINS KALI'NAS ET À LEUR REMISE À LA COLLECTIVITÉ DE GUYANE À DES FINS FUNÉRAIRES

Alors que la loi du 26 décembre 2023 relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques avait entériné un cadre juridique permettant le traitement des demandes de restitution de restes humains relevant du domaine public demandés par les États étrangers, le cas des demandes de restitutions des restes humains formulées par des Français notamment ultramarins n'avait pas été envisagé. L'article unique de cette proposition de loi vise donc à faire sortir des collections publiques huit dépouilles mortelles de Kali'nas conservées au musée de l'Homme et leur remise, dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la loi, à la collectivité de Guyane à des fins funéraires. Au même titre que la loi sur les restitutions de biens conservés en collections publiques, ce principe dérogatoire constitue une remise en cause de l'inaliénabilité des biens appartenant, par définition, à tous les Français. Cette mesure, qui répond à une vision anachronique de l'Histoire (la société actuelle n'aborde pas les dépouilles de la même manière que nos prédécesseurs notamment du XIXe siècle) qui risque de fragiliser notre patrimoine.



Mort de Béatrice Bellamy, député de Vendée

Le 24 mai 2026, le député de Vendée Béatrice Bellamy (Horizons & indépendants) est morte à l'âge de 59 ans des suites d'un cancer. Un hommage lui a été rendu le 26 mai 2026 dans l'hémicycle. Éluë locale depuis ses 23 ans, elle fut conseillère municipale et exerça en tant que directrice régionale chez Sanofi. Éluë députée en 2022, elle fut rapporteur sur le projet de loi relatif à l'organisation des JO 2030. C'est son suppléant, M. Dominique Paillat (voir notre biographie) qui devrait la remplacer sur les bancs de l'hémicycle.

Frank Giletti se lance dans la course pour les sénatoriales

Le député du Var Frank Giletti (RN) a annoncé être tête de liste pour les sénatoriales. Le député a indiqué son souhait de voir le RN « exister réellement au Sénat, où [ils sont] sous-représentés ». Au regard du nombre de grands électeurs, ce parlementaire a de grandes chances de rejoindre la chambre haute. Pour l'heure, ce sont les édiles des Républicains qui sont majoritaires.

Sébastien Delogu porte plainte pour violences et menaces liées à son « engagement pro-palestinien »

Le député Sébastien Delogu (LFI) a annoncé porter plainte à la suite d'insultes qu'il aurait reçues le 25 mai 2026 de la part d'un homme qui lui aurait reproché ses positions sur Israël. Si l'on en croit la plainte dont l'AFP a pu consulter le contenu, « un homme, en voiture sur le même axe du centre-ville que le député, s'est arrêté à la hauteur du véhicule de M. Delogu, dont la vitre était baissée, et lui a crié « Am Israel hai » (« le peuple d'Israël vit », en hébreu). Le conducteur lui aurait notamment reproché de ne pas aimer les juifs et aurait craché sur son véhicule, puis sur le député, qui avait deux passagers dans sa voiture ».

La définition du mois : mission d'information

Les missions d'information sont une émanation des commissions permanentes ou de la Conférence des présidents. Ces missions servent en premier lieu à préparer l'examen d'un texte ou contrôler l'application ou l'évaluation d'une loi récemment adoptée. Dans le second cas, les missions sont créées à l'initiative du président de l'Assemblée nationale, par la Conférence des présidents, et doivent mettre en lumière des sujets sensibles ou des thèmes d'actualité « intéressant l'ensemble des groupes politiques et des commissions ».



SABINE GERVAIS

Un néo-député qui enfile le tablier pour promouvoir l'euthanasie de l'Hérault

Sabine Gervais, née le 20 mai 1970 à Fontenay-le-Comte, en Vendée, est infirmière puéricultrice de formation. Elle est devenue députée de la 1ère circonscription de Charente-Maritime le 27 avril 2026, en remplacement d'Olivier Falorni, élu maire de La Rochelle et contraint par les règles de non-cumul. À l'Assemblée nationale, elle siège dans le groupe Les Démocrates (Modem) et appartient à la commission des affaires sociales. Proche des radicaux de gauche elle se trouve également des affinités avec le député européen Raphaël Gluckmann. Son entrée au Palais-Bourbon relève d'une continuité assumée. Suppléante d'Olivier Falorni depuis plusieurs années, elle ne découvre pas totalement les dossiers, même si elle passe de l'ombre à la lumière. Dans un entretien local, elle déclarait : « Suppléante on est dans l'ombre, là je serai désormais en première ligne », en précisant vouloir partager son temps entre Paris et la circonscription. Le 28 avril 2026, pour sa première question au gouvernement, elle a placé le sujet de l'euthanasie au centre de son entrée parlementaire, affirmant vouloir « poursuivre le travail mené par Olivier Falorni » sur l'aide à mourir et les soins palliatifs. Infirmière de PMI, chargée de l'agrément des assistantes familiales au sein du département de Charente-Maritime avant sa mise en disponibilité, elle met en avant la question des cancers pédiatriques, des pesticides et des captages d'eau. « Nous faisons face à une sur-incidence de cancers pédiatriques », a-t-elle déclaré à France 3 Nouvelle-Aquitaine, en faisant de ce sujet l'un de ses axes de travail. Le dossier est sensible dans la plaine d'Aunis, où des alertes sanitaires avaient déjà été formulées autour de Saint-Rogatien. Son profil est donc celui d'une élue locale de centre gauche, passée par Puilboreau, qui arrive à l'Assemblée dans le sillage de Falorni.



DOMINIQUE PAILLAT

Le maire vendéen devenu député par devoir de succession

Dominique Paillat, né le 11 juin 1958, est devenu député de la 2ème circonscription de la Vendée après le décès de Béatrice Bellamy, survenu le 24 mai 2026 des suites d'un cancer. Conformément au code électoral, Dominique Paillat l'a donc remplacé. Maire de Saint-Germain-de-Prinçay (environ 1 600 habitants), commune vendéenne du Pays de Chantonay, Dominique Paillat appartient à cette catégorie d'élus ruraux dont le parcours se lit davantage dans les conseils municipaux que sur les plateaux télévisés. Le site de sa commune rappelle que ce retraité (depuis 2019) est membre du conseil municipal depuis 1995, qu'il fut premier adjoint avant de devenir maire le 27 mai 2020. Il a été réélu aux municipales de 2026, sa liste obtenant 100 % des voix au premier tour dans une configuration sans concurrence. Son ancrage local était déjà mis en avant dans la profession de foi de Béatrice Bellamy aux législatives de 2024. Il y apparaissait comme « maire de Saint-Germain-de-Prinçay » et comme un « élu local » chargé de relier la ruralité vendéenne au travail parlementaire. Dans ce document, Paillat se présentait comme ancien responsable dans une grande entreprise à Chantonay, membre d'associations, notamment Familles rurales, conseiller municipal puis adjoint avant son élection à la mairie. Il est également vice-président du Pays de Chantonay chargé de l'environnement. Politiquement, il se situe au centre comme Béatrice Bellamy. Leur profession de foi insistait sur une « République apaisée », avec Édouard Philippe, et sur le refus d'un choix entre « nationalistes et insoumis ». Dominique Paillat incarne donc une continuité : celle d'un élu local vendéen, discret et rompu à l'activité politique.



PHILIPPE VIGIER

Le centriste dunois au chevet de l'euthanasie

Philippe Vigier, né le 3 février 1958 à Valence, est député MoDem de la 4ème circonscription d'Eure-et-Loir. Pharmacien-biologiste de profession, ancien maire de Cloyes-sur-le-Loir de 2001 à 2017, il appartient à cette génération d'élus centristes passés par l'UDF, le Nouveau Centre, l'UDI, puis Les Démocrates de Bayrou. Député depuis 2007, il a présidé le groupe UDI à l'Assemblée nationale avant de créer, en 2018, le groupe Libertés et Territoires, puis de rejoindre la majorité présidentielle en 2020. Brièvement ministre délégué chargé des Outre-mer dans le gouvernement Borne, de juillet 2023 à janvier 2024, Philippe Vigier a retrouvé son siège de député après son passage gouvernemental. En mars 2026, il est élu maire de Châteaudun, mais un recours contre le scrutin lui permet provisoirement de conserver son mandat parlementaire. Son retour au premier plan national intervient avec la proposition de loi sur « la fin de vie ». Le 27 mai 2026, il est désigné rapporteur général du texte relatif à l'euthanasie, en remplacement d'Olivier Falorni, élu maire de La Rochelle. Favorable à cette « aide à mourir », Vigier revendique son expérience de soignant et promet de rester « dans la droite ligne » des arbitrages de son prédécesseur. Cette nomination fait de lui le nouveau passeur parlementaire du texte.